

# Composition des conseils épiscopaux en France : comparaison entre avril 2021 (avant la parution du rapport de la Ciase) et avril 2024.

## Sources (à mentionner avec les données) :

Thèse de doctorat canonique de Marie Anne Florin « Femmes et hommes en conseil épiscopal : du monde clos du pouvoir vers une pratique de coresponsabilité » sous la direction d'Arnaud Join-Lambert (UCLouvain) et Céline Béraud, janvier 2025.

<http://hdl.handle.net/2078.1/297109>

[marie.florin@uclouvain.be](mailto:marie.florin@uclouvain.be)

## Données issues de deux enquêtes :

Avril 2021 : questionnaire envoyé par Marie Anne Florin à tous les diocèses de France ; 56 réponses. Avant la publication du rapport de la Ciase en octobre 2021.

Avril 2024 : Questionnaire envoyé par Mgr Joly pour le Conseil permanent de la CEF à l'occasion du synode romain et portant sur « la réalité de nos conseils épiscopaux avec des membres de différents états de vie.<sup>1</sup> » Exploitation par Marie Anne Florin d'une partie<sup>2</sup> des contributions des diocèses : 34 contributions comportant des données quantitatives.

Type de conseil	Avril 2021	Avril 2024
Type A Conseil épiscopal canonique (C 473 d) : uniquement évêque et vicaires généraux et épiscopaux.	3%	0%
Type B : alternance entre - Un « conseil épiscopal élargi » avec des laïcs - Un conseil « restreint » : prêtres uniquement	21%	18%
Type C : conseil épiscopal composé de membres de divers états de vie (prêtres, laïcs, religieux, hommes et femmes) Parfois alternance avec une « équipe épiscopale » plus restreinte avec des prêtres et des laïcs (économe, délégué générale) Parfois « élargi » à des curés ou des responsables laïcs plusieurs fois par an.	76%	82 %
G = mention de la fonction de délégué général	2%	26%

<sup>1</sup> Mgr Alexandre Joly, courrier aux évêques français, 16 janvier 2024.

<sup>2</sup> Les réponses de 37 diocèses contenant des données quantifiables : le nombre de membres du conseil, nombre de laïcs, de femmes, fréquence des réunions, alternance avec d'autres conseils restreints ou élargis. La synthèse qualitative des contributions est disponible : <https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2024/05/Synthe%CC%80se-des-contributions-CEF.pdf>

**Commentaire** : comme le montre l'enquête détaillée de 2021 et l'ensemble de la thèse, presque tous les conseils épiscopaux en France comportent des membres laïcs (dont les ¾ sont des femmes) avant la publication du rapport de la Ciase. Cette pratique est antérieure aux années 2000 dans 1/5 des diocèses. Entre 2021 et 2024 la progression notable porte sur la fonction de délégué(e) général(e) dans les diocèses. Se généralise aussi la formation de conseils épiscopaux restreints ou « équipe épiscopale » avec des laïcs. Les laïcs sont de moins en moins sollicités pour le seul « conseil élargi » quelques fois par an, de plus en plus souvent à tous les conseils épiscopaux, toutes les semaines ou quinzaines. La thèse étudie le profil de ces laïcs et la mission qu'ils ont. La publication de la thèse est prévue pour fin 2025.

Recommandation no 36 : La commission estime qu'il faut, au regard du principe d'égalité, grandement renforcer la présence des laïcs en général et des femmes en particulier dans les sphères décisionnelles de l'Église catholique. Ce travail suppose un état des lieux préalable et la détermination d'objectifs et d'un calendrier de mise en œuvre<sup>3</sup>.

Mon travail a cherché à effectuer un état des lieux, comme le préconisait la Ciase, mais également, en suivant les préconisations de mars 2023 du GT 5, à étudier les postures de collaboration et la manière d'élaborer les décisions, et de travailler dans l'ordinaire des conseils épiscopaux, à travers 40 entretiens menés dans toute la France auprès de membres de conseils épiscopaux, évêques, prêtres, laïcs.

« Revoir la composition des conseils épiscopaux afin qu'ils aient si possible un tiers de leurs membres laïcs, dont plusieurs femmes. Promouvoir en leur sein, à travers la posture de l'évêque, une atmosphère de collaboration et d'élaboration collective des décisions, afin de permettre une vraie liberté de parole et la prise de responsabilité par ses membres.

Se doter (dans les diocèses où c'est pertinent) d'un délégué diocésain laïc, avec un « niveau hiérarchique » comparable à celui du vicaire général, pour mieux répartir les responsabilités de l'évêque dans le pilotage général du diocèse, avec une complémentarité des compétences et des responsabilités entre évêque, vicaire général et délégué diocésain. »<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES ABUS ET CRIMES SEXUELS DANS L'ÉGLISE. SAUVE Jean-Marc (dir) « Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020 » *Rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église*, octobre 2021, p. 62.

<sup>4</sup> CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Rapport des groupes de travail*, mars 2023, Document de synthèse du Groupe de travail n°5, Accompagnement du ministère de l'évêque, 13 mars 2023, p. 127.

<https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/lutter-contre-pedophilie/539808-rapport-des-groupes-de-travail-remis-aux-veques-de-france/>